

n'agisse, et n'agisse rapidement, nous allons vers un désastre maritime grave.

Le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Jamieson) a déjà annoncé que quatre bateaux de sauvetage de conception spéciale allaient être construits et mis en service par le ministère des Transports. Mais une grande part de la responsabilité appartient certainement au ministère de la Défense nationale qui s'occupe actuellement de redéfinir le rôle des forces armées canadiennes et qui dispose à la fois des avions nécessaires et de l'expérience indispensable pour coordonner et accomplir avec succès une opération de sauvetage par air et par mer.

• (2220)

Dans ma province, dont le littoral s'étend sur 6,000 milles, on pêche en haute mer à longueur d'année. Dieu sait que la pêche, une occupation dangereuse même dans les meilleures circonstances, l'est surtout en hiver. La province de Terre-Neuve, surtout la côte est, devrait être l'endroit tout indiqué pour une station de sauvetage air-mer. Grâce aux États-Unis, il y existe déjà d'excellentes installations navales. Un avion stationné sur la côte Est de Terre-Neuve ajouterait presque mille milles au rayon de contrôle et réduirait de beaucoup le temps requis pour dépêcher un hélicoptère à un bateau en détresse.

En outre, je me dois, d'ajouter en toute justice, que Terre-Neuve a été mal partagée pour ce qui est des dépenses de défense nationale. Nous n'avons pas de grande base militaire à Terre-Neuve même si on trouve une petite unité de télécommunications à Gander et une autre à Goose Bay au Labrador, cette dernière chargée surtout d'aider la grande base américaine à cet endroit.

Ce serait là, je crois, une excellente occasion qu'aurait le gouvernement de redresser la situation et de fournir à la province de Terre-Neuve une équipe de recherche et de sauvetage air-mer qui servirait à protéger les milliers de pêcheurs canadiens faisant la pêche au large des côtes de Terre-Neuve. Plus particulièrement, je souligne l'urgence de la situation cet hiver alors que nous sommes aux prises avec une sérieuse situation des glaces et que, à mon avis, on pourrait éviter un désastre maritime de très grande envergure. Je crois qu'il incombe au gouvernement d'agir sur-le-champ, étant donné la gravité de la situation.

M. Leonard Hopkins (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je voudrais au départ féliciter le député d'avoir abordé ce sujet de la recherche et du sauvetage, du ressort des

L'ajournement

Forces armées canadiennes qui, au fil des ans, se sont taillé une excellente réputation. Nous sommes en butte à de nombreux problèmes dans l'exécution de ce travail sérieux.

Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) a exprimé en privé au ministre sa vive inquiétude au sujet des recherches et du sauvetage. Il l'a aussi exprimée au moyen de lettres et de questions à la Chambre ainsi qu'au cours du débat de ce soir. Je désire l'informer que le ministre s'intéresse vraiment lui aussi à la compétence du ministère en matière de recherches et de sauvetage.

Le député est au courant, je crois, que le ministère de la Défense nationale est, par décision du cabinet, responsable des services de recherche et de sauvetage pour faire face à des incidents de détresse aérienne conformément aux responsabilités internationales du Canada en accord avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et en fonction de nos propres besoins domestiques. Il incombe principalement au ministère des Transports de prévoir les ressources nécessaires dans les cas d'incidents de détresse marine. Si je comprends bien, ce ministère va bientôt commander quatre nouveaux bateaux de sauvetage qui, comme l'a mentionné le député, seront utilisés dans la région de Terre-Neuve.

Je sais que le député apprécie cependant, lorsqu'on reçoit un signal de détresse de l'aviation ou de la marine, les appareils de recherches et de secours des Forces armées qui sont immédiatement alertés et donnent toute l'aide possible. Les Forces armées fournissent, par l'intermédiaire des centres de coordination des secours, les services nécessaires à la coordination des sorties de l'aviation et de la marine.

Dans le secours porté au navire à moteur *Cape Brule*, mentionné par le député, je tiens à souligner que l'aéronef effectuant les recherches et fournissant le secours était au-dessus du *Cape-Brule* 5½ heures après le premier signal de détresse du navire, et non dix heures comme le député l'a laissé entendre dans la question qu'il a posée le 26 janvier.

Il s'est en outre écoulé 4 heures et 21 minutes depuis le moment où il fut évident qu'un hélicoptère serait nécessaire pour sauver les membres d'équipage et le moment où l'hélicoptère a soulevé les premiers survivants du *Cape Brule*. Enfin, monsieur l'Orateur, le ministre assure le député qu'il envisage la possibilité d'une certaine décentralisation des recherches et des moyens de secours.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10h27.)